

Délibération du conseil municipal

DU 4 décembre 2008

n° 38

page 1 / 1

Rapporteur : Madame RABUSSIÉ

OBJET : Convention de Partenariat entre l'Université de Poitiers et la Ville de Châtelleraut pour l'entretien des espaces verts de l'IUT de Châtelleraut

Par délibération n° 23 du 23 septembre 2003, il a été décidé, dans le cadre du partenariat entre la Ville et l'Université de Poitiers, une participation par an et pour une durée de 5 ans, de l'Université aux frais d'entretien des espaces verts du site de l'I.U.T. par la ville.

* * * * *

CONSIDERANT que cette convention de partenariat arrivait à expiration fin 2007,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'établir une convention de régularisation pour l'année 2008
- de percevoir de l'I.U.T. la somme de 5 441,13 € correspondant au traitement de base de la fonction publique au 1^{er} janvier 2008, pour l'entretien des espaces verts de cet établissement.
- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer cette convention avec l'I.U.T.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le Maire de la Ville de Châtelleraut

Transmis à la sous préfecture

Le 12/12/08 n° 12337

Publié en mairie

Le 9/12/08

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur général des services

Hugues CLEPKENS